

CNDP et AMRC : Communiqué de Presse commun.

Rabat, le 27 mars 2020

Le secteur de la Relation Client est un des secteurs clés de l'économie nationale.

Cette période d'état d'urgence sanitaire nous impose :

- De contribuer à la meilleure gestion possible du risque sanitaire.
- De veiller à maintenir et à garantir l'activité économique.
- De garantir la prise en compte des directives des autorités et du cadre de droit.

La rapidité des actions à mener, au service des citoyennes et citoyens, nécessite une circulation importante de leurs données à caractère personnel. Cette circulation importante requiert célérité et protection.

La CNDP et l'AMRC ont décidé de travailler en collaboration rapprochée pour accompagner sans délai la mise en télétravail de milliers de collaborateurs du secteur de la Relation Client contribuant, ainsi, à la mobilisation nationale pour la gestion de l'état d'urgence sanitaire et veiller à ce que son processus de conformité à la loi 09-08 soit traité de façon immédiate.

La CNDP publiera, dans les heures qui viennent, des éléments de délibération pour accompagner le secteur de la Relation Client et lui permettre de gérer le risque sanitaire en restant conforme au respect des données à caractère personnel selon les dispositions du cadre juridique national et international, ce qui rassurera les citoyens, les collaborateurs, les clients et donneurs d'ordre nationaux et internationaux.

Un accompagnement téléphonique des responsables de traitement, ainsi que par le biais des outils de connexion à distance, sera opéré, en vue d'une élaboration optimisée des dossiers de notification.

La Commission statuera, **de façon quotidienne**, sur les notifications réceptionnées